

**Liste délibérations
29 septembre 2025
Extrait du registre des Délibérations**

Département de la Côte d'Or

Date de convocation :
22 septembre 2025

Date d'affichage :
22 septembre 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 23
Absents : 9
Pouvoirs : 5
Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni en la salle de l'Espace de Rencontre et Loisirs à Ruffey-lès-Echirey sous la présidence de Monsieur Ludovic ROCHETTE, président de séance.

Etaient présents :

Patrick MORELIERE - Valérie THEVENET – Rémi BOURGEOT - Patricia GOURMAND –Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Ludovic ROCHETTE – Isabelle TORRES - Michel CLAUSS - Maryline GIRAUDET - Dominique BRUOT – Patrice DEMAISON – Denis MAILLER – Fabien CARD – Marie-France THOMAS – Claude GUICHET - Ludovic CHATEAU - Michel LENOIR - Tristane KONCZEWSKI - Jean-François DELNESTE - Pierre JOBARD - Christine BLANC – Laurent CLUZEL.

Etaient excusés : Bruno PICONNEAUX (pouvoir à Valérie THEVENET) - Brigitte CHABEUF-OLIVIER (pouvoir à Patrick MORELIERE) - Patrick CERDAN (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Frédéric IMBERT (pouvoir à Ludovic ROCHETTE) - Martine DEMAURE (suppléée par Isabelle TORRES) - Jacques MEDEAU (suppléé par Marie-France THOMAS) - Joëlle GUERIN – Françoise VAN ROY (suppléée par Tristane KONCZEWSKI) - Nadine BAZIN (donne pouvoir à Pierre JOBARD).

Secrétaire de séance :

Didier Maingault

Affaires générales

Le Conseil Communautaire :

- **D'ELIRE** Patrick MORELIERE comme membre titulaire, pour siéger au SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- **APPROUVE** la mise en œuvre du projet **Val'Eaum** dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Norge et Tille et son plan de financement prévisionnel
- **D'ATTRIBUER** la subvention intercommunale de 300 € à la Commune de Clénay au titre du règlement d'intervention en faveur du Projet Alimentaire Territorial pour le soutien aux événements alimentaires intercommunaux
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Norge et Tille au groupement de commande « Étude ruissellement – PAPI » et **PREND ACTE** de la répartition financière de la présente délibération, et notamment de la participation estimée de la Communauté de communes Norge et Tille à hauteur de 2 602 €, qui sera ajustée lors de la passation effective des marchés
- **APPROUVE** le devis de la société ALFACY pour un montant annuel de 6 504 € HT et **APPROUVE** les 2 options de panneautage et de sensibilisation pour des montants respectifs de 1 054 € HT et 2 184 € HT pour la gestion des biodéchets sur le territoire.
- **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour assurer la surveillance de la baignade pour les 3 prochaines saisons estivales de la base de loisirs

RH Finances

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** à l'unanimité la répartition dérogatoire libre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025 pour l'ensemble intercommunal Norge et Tille :
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire l'écriture correspondante au BP 2025 afin de modifier le montant prévu initialement au BP 2025 pour le FPIC 2025.

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire les crédits au BP 2025 afin d'intégrer dans l'actif de la communauté de communes Norge et Tille le terrain acquis auprès de la commune d'Arc sur Tille à l'euro symbolique dans le cadre de la construction et de l'extension du bâtiment à la base de loisirs (section ZS numéro 187 lieudit "La Pommeraie") :
- **FIXE** l'amortissement des immobilisations d'après les durées indiquées dans le tableau ci-dessus et rappelle l'application de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service des biens,

Durées d'amortissement des immobilisations		
Imputation	Désignation	Durée
	Biens dont la valeur est inférieure à 500 € HT	1 an
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2041x	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	20 ans
20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	2 ans
2051	Logiciels, brevets, licences	2 ans
2121	Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie, et de défense civile	5 ans
215731	Matériel roulant	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
21578	Autre matériel technique	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
21721	Plantations d'arbres et arbustes Mise à disposition	20 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Autres matériels de transport	10 ans
2183x	Matériel informatique	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	15 ans
2185	Matériel de téléphonie	2 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- **AUTORISE** la comptable à passer des écritures sur exercice clos via le compte 1068 pour apurer des comptes amortis à tort.
- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, sept locaux à usage industriel / locaux commerciaux.
- **DECIDE** de valider la mise à jour de la convention de mise à disposition des personnels d'Arc-sur-Tille pour la gestion de l'accueil des mercredis en période scolaire à partir du 1^{er} septembre 2025 et **DECIDE** de valider la mise à jour de la convention de mise à disposition des personnels de Varois et Chaignot pour la gestion de l'accueil des mercredis en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ecole de musique

- **DECIDE** de faire des avenants aux contrats à Durée Indéterminée de Anne GILET, Fanny SAUVIN, Brahim RHIAE, Marion GAUVRIET et Olivier DURUPT, **DECIDE** de renouveler le contrat à durée déterminée de M. DA SILVA Alex et **AUTORISE** le Président à créer un poste de professeur d'enseignement artistique en emploi permanent à temps non complet à raison de 2h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2025

Fin de la séance à 19h40

Fait à Bretigny, le 1^{er} octobre 2025

Le président,
Ludovic ROCHETTE

